

académie
Lille

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Nord

inspection
Dunkerque / Bergues

éducation
nationale

Mesdames et Messieurs les enseignants de la
circonscription de Dunkerque-Bergues

Dunkerque, le 07 septembre 2018

Objet : Note de service n°3 – Plan de formation continue hors temps scolaire

EMARGEMENT

Dossier suivi par
Damien Deheunynck
Inspecteur de
l'Éducation nationale

Téléphone
03 28 68 19 89
Courriel
ce.0595539a@ac-lille.fr

7, rue nationale
59140 Dunkerque

En liaison avec la demande ministérielle et le projet d'objectifs de la circonscription, le plan de formation continue de la circonscription priorise cette année le français et les mathématiques, tant sur le plan didactique que pédagogique.

L'individualisation, la continuité des parcours, le numérique et la culture citoyenne, présents dans le plan de formation précédent, seront à nouveau abordés de manière transversale.

Les différents modules sont calibrés en sessions de 2 ou 3 heures (parfois séquencées en 2 temps) et articulés pour former de manière différenciée **3 parcours de 18 heures**. Les enseignants exerçant à temps partiel participeront aux temps de formation prioritaires (*surlignés en jaune dans le tableau de présentation*) au prorata de leur quotité de service ; les stagiaires se rapprocheront de leur tuteur pour connaître les modalités de leur participation aux animations.

Chaque parcours est présenté en annexe :

- le **parcours « enseignant »**, pour les adjoints, TRS, TD, brigade..., qui prioriseront les animations du cycle dans lequel ils accomplissent la plus grande part de leur service. **Les enseignants ayant au moins 1 élève de CP** participeront à la conférence « Entrer dans l'écrit de la maternelle au cycle 2 ».

- le **parcours « directeur »**, qui inclut de manière spécifique un volet dédié au pilotage pédagogique,

- le **parcours « enseignant-ressource »**, pour les enseignants intéressés par les missions de formateur, de tuteur, de maître d'accueil.



Dans le tableau d'inscription, quel que soit son profil, **chaque enseignant** indiquera **l'ENSEMBLE des modules** qui compose ses heures de formation en inscrivant « 1 » dans les colonnes qui le concerne. Un calcul automatique s'effectuera.

Les directeurs et directrices utiliseront le tableau d'inscription joint à cette note, pour faire remonter ces informations de manière numérique à l'inspection **au plus tard le 20 septembre 2018** (*sans oublier les TRS, TD et brigades rattachés à l'école*). Au-delà de cette date, l'équipe de circonscription se chargera de la répartition des modules en fonction des places encore disponibles.

Les enseignants ayant fait une demande de cumul d'activité s'arrangeront pour être présents et ponctuels aux animations auxquelles ils se sont inscrits.

L'équipe de circonscription reste à votre écoute en tant que de besoin.

Je vous remercie de votre coopération,

L'Inspecteur de l'Education nationale,
CIRCONSCRIPTION
de
LILLE-BERGUES

Damien Deheynck

